

Atelier 4 TEDS : Synthèse

Introduction

Les évolutions constatées ces dernières années en matière de dérèglement climatique, de destruction de la biodiversité, d'épuisement des ressources, d'effets de la pollution, de crises énergétiques, ... alertent et nécessitent l'accélération de la transition écologique et une transformation profonde de notre société pour relever ces défis. Ceci implique pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche de se saisir de ces enjeux et d'être un acteur majeur dans tous les domaines : formation, recherche, innovation et vie de campus. Ainsi, en termes de formation, il convient de former les citoyens et acteurs de demain qui devront répondre aux enjeux de société et de développement durable. Ceci concerne à la fois la formation initiale des étudiants et la formation tout au long de la vie des acteurs socio-économiques.

Suite à la remise du rapport Jean Jouzel et Luc Abbadie « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur »¹ et aux objectifs définis par Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche dans son discours du 20 octobre 2022 à Bordeaux lors de la journée consacrée à la formation des enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'ESR, l'ESR a comme objectif à court terme de former à la transition écologique le plus grand nombre des étudiants et notamment les futurs cadres à l'horizon 2025.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a organisé 4 ateliers de concertation pour intégrer la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) dans la formation de tous les étudiants de premier cycle de l'ESR :

Atelier TEDS 1 : cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences

Atelier TEDS 2 : pôle national de ressources pédagogiques

Atelier TEDS 3 : engagement des étudiants

Atelier TEDS 4 : synthèse des 3 ateliers

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/remise-du-rapport-sensibiliser-et-former-aux-enjeux-de-la-transition-ecologique-et-du-developpement-83903>

SYNTHESE – ATELIER 1

« Cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences »

Cette note a pour objectif de proposer une synthèse des réponses au questionnaire et des échanges qui ont eu lieu lors de l'atelier 1, dont l'objectif était principalement de réfléchir au cahier des charges du socle de connaissances et de compétences requises sur la formation aux enjeux de TEDS, notamment en premier cycle.

Le socle de connaissance : s'appuyer sur un consensus scientifique avec une approche interdisciplinaire

Concernant le socle commun de connaissances à prioriser, l'ensemble des participants s'est accordé en premier lieu sur le fait qu'il était essentiel de transmettre des connaissances qui bénéficient d'un consensus scientifique indiscutable (exemples : rapports du GIEC ou de l'IPBES, respectivement pour le changement climatique et la biodiversité). Des réponses au questionnaire, 3 thématiques se dégagent : le changement climatique incluant l'atténuation et l'adaptation, la biodiversité et sa préservation, la transition juste/équité sociale. Elles sont suivies par la notion de limites planétaires, de la disponibilité des ressources incluant l'énergie, et des leviers comportementaux. Il a été précisé que la notion de limites planétaires ne faisait pas consensus d'un point de vue de sa robustesse scientifique.

Il apparaît également qu'il est nécessaire de clarifier parfois le vocabulaire de certains termes/notions. A titre d'exemple, le terme « solutions » ne fait pas l'unanimité et il est préférable de parler d'actions, voire de possibles, pour présenter les façons de mettre en œuvre les réponses à ces enjeux.

De l'ensemble des échanges qui ont permis d'exprimer des priorités parfois différentes, une convergence est apparue permettant de regrouper l'ensemble des priorités au sein de deux axes :

- La crise environnementale : pourquoi est-elle là ? Comment s'est-elle installée ?
- Les Transitions et trajectoires possibles : quels leviers ? Quelles actions possibles pour inverser les trajectoires ?

Au sein de ces deux axes, il a également été souligné qu'il fallait veiller à bien intégrer les connaissances relevant de l'ensemble des disciplines, et notamment des Sciences Humaines et Sociales. Ceci permettra de valoriser le travail interdisciplinaire et l'approche transversale sans néanmoins oublier l'approche par discipline qui peut également répondre à ces enjeux. De tels choix permettront alors de considérer la dimension systémique dans ce socle de connaissance, ainsi que la notion de trajectoire en liant constats/causes/actions/projections. Il a également été proposé de donner du sens et des perspectives aux connaissances apportées afin de rompre une approche qui pourrait être perçue comme uniquement théorique.

Le socle de compétences² : définir un cadre en s'appuyant sur les référentiels existants tout en laissant de la souplesse

Il est essentiel de formaliser les compétences attendues pour le premier cycle en se référant aux recommandations et aux référentiels existants, comme par exemple:

- ⇒ Le rapport Jouzel et Abbadie, 5 compétences y sont décrites (elles apparaissent comme non scindables pour certains participants) :
 - appréhender les équilibres et les limites de notre monde par une approche systémique,
 - saisir les ordres de grandeur et les incertitudes par une analyse prospective,
 - co-construire des diagnostics et des solutions,
 - utiliser les outils pour concrétiser les évolutions,
 - agir en responsabilité.

- ⇒ Greencomp (cadre européen de compétences en matière de durabilité) :

Il s'articule autour des compétences pour affronter un monde complexe (pensée systémique, pensée ou esprit critique, problématisation), des compétences pour imaginer et créer un autre monde dans une visée prospective, des compétences d'action pour construire le monde de demain, détaillées en trois pôles (action individuelle, collective, politique).

- ⇒ Shift Project

- ⇒ UVED propose un cadre autour de 7 compétences

Indépendamment du choix du référentiel, il a été signalé que tous les étudiants ne seraient peut-être pas en mesure d'acquérir l'ensemble des compétences proposées et que tous les établissements ne seront peut-être pas en mesure d'accompagner les étudiants dans cette acquisition.

D'une manière générale, il est donc ressorti des échanges et des réponses au questionnaire qu'il **était nécessaire que le MESR définisse effectivement un cadre pour ce socle de compétences tout en laissant de la souplesse aux établissements**, car le niveau d'engagement de ces derniers est hétérogène et l'enjeu est d'entraîner tous les établissements dans cette dynamique, quel que soit leur degré d'avancement sur le sujet.

Il a aussi été proposé que soit donné un sens aux compétences via la mise en action, avec par exemple des études de cas, et la réalisation de projets. Néanmoins, cette mise en action peut entraîner des difficultés pour les universités, compte tenu de la massification en premier cycle.

² Concernant le socle de compétences, il est à noter que la compétence est parfois confondue avec la connaissance.

Enfin, il a été proposé que les compétences du socle soient inscrites en qualité de compétences transversales dans le référentiel de compétence pour la licence et qu'elles soient donc reconnues à ce titre lors de l'inscription au RNCP. Ce choix n'exclut en rien le fait qu'elles puissent être reconnues comme des compétences spécifiques pour certaines formations.

Une approche pédagogique par compétences et par projets favorisant l'interdisciplinarité

A la question de privilégier une ou des approche(s) pédagogique(s) particulière(s), telle que l'approche par compétences, ou la pédagogie par projets, il est rappelé que ces approches sont complémentaires et qu'elles ne s'excluent pas l'une de l'autre. Il est également précisé que le choix qui sera fait doit permettre de favoriser l'interdisciplinarité.

Un intérêt particulier existe pour l'approche par projet qui peut permettre de rendre plus concrète l'acquisition de connaissances et de compétences tout en créant un lien avec les territoires. Cependant, il est légitime de se poser la question de la faisabilité de la mise en œuvre de l'approche par projets en premier cycle pour des cohortes d'étudiants importantes.

Une mise en œuvre en présentiel ou sous format hybride avec un nombre d'heures à préconiser

Concernant les modalités pour dispenser le socle, c'est **le format hybride qui est le plus plébiscité**, tout en soulignant qu'il faut avantager le présentiel quand on le peut. En revanche, le « tout visio » semble à exclure.

Par ailleurs, il ressort des échanges que le **MESR devrait préconiser un plancher en termes d'heures dédiées à cette formation (même si ce nombre d'heures « plancher » n'a pas été arrêté)**.

Il apparaît également que cet enseignement devrait être réalisé préférentiellement en continu le long du premier cycle, même si un nombre non négligeable d'acteurs considère qu'il est préférable de réaliser la formation dans une UE spécifique identifiée au cours de l'un des semestres du premier cycle. De plus, il est préférable d'éviter la première année vu les trop grands effectifs dans les universités.

Laisser de la souplesse aux établissements pour la certification tout en formulant des préconisations

En ce qui concerne la certification, la très grande majorité des intervenants est défavorable à **une certification nationale** qui aurait notamment pour effet « d'enfermer » le sujet de la TEDS aux seules questions évoquées dans ladite certification. Par ailleurs, les établissements savent parfaitement réaliser des évaluations qui seront conçues au plus près des enseignements dispensés. Il est donc important de se laisser du temps et, dans quelques années, de tirer les conséquences de ces certifications effectuées par les établissements.

Les échanges ont également montré que de nombreuses modalités de reconnaissance ou de certification existaient et étaient à la disposition des établissements : ECTS / certification

extérieure (se pose alors la question du modèle économique de la certification) / auto-déclaration / VAE (avec possibilité de lien avec l'engagement étudiant abordé dans l'atelier 3), etc.

En conclusion, il est proposé de **laisser la liberté/souplesse aux établissements de définir leurs modalités de certification** afin de permettre, si nécessaire, de faire évoluer les process. Certains établissements ont déjà mis en place des formations TEDS et ont déjà fait des choix concernant la certification. Le MESR pourrait s'appuyer sur ces initiatives et donner ainsi des premières préconisations dont pourront s'emparer les établissements.

La formation des enseignants : un préalable indispensable

Un point crucial, revenu à plusieurs reprises, concerne la formation des équipes enseignantes qui pourrait s'appuyer notamment sur le pôle national de ressources pédagogiques (cf. atelier 2). Il est, en effet, indispensable de proposer des modules de formation aux enseignants (avec une attention particulière pour les enseignants qui n'ont pas une discipline environnementale et qui devront être particulièrement accompagnés). Il s'agit en réalité de prendre le temps de penser la formation et de former les enseignants pour une meilleure adhésion de tous, cette sensibilisation ne pourra effectivement se faire que par l'appropriation et l'acceptation de ces objectifs par les enseignants. Un accompagnement sera également à prévoir afin que dans les enseignements disciplinaires puissent intégrer les enjeux de la TEDS le plus facilement possible.

Renforcer le lien entre Secondaire et Supérieur

A plusieurs reprises, au cours des échanges, il a été souligné que dans le cadre de cette identification du socle de connaissances et de compétences, il fallait renforcer le lien entre le scolaire et le supérieur afin de connaître les connaissances et compétences acquises avant l'entrée dans le supérieur et de permettre une continuité dans la formation sur ces enjeux TEDS.

SYNTHESE - ATELIER 2

« Pôle national de ressources pédagogiques »

Conformément aux annonces de la ministre et aux objectifs fixés dans le plan climat-biodiversité du MESR, l'organisation d'un pôle national de ressources pédagogiques vise à cartographier l'existant et à offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur (enseignants, étudiants, personnels) une description précise et ordonnée des ressources pédagogiques mutualisables à l'échelle nationale pour former aux enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) dans chaque établissement, mais sans pour autant leur imposer de contenus ni de modalités pédagogiques spécifiques. Ce pôle contribuera ainsi à les accompagner pour répondre à l'enjeu immédiat qui est de mettre en place une formation pour tous les étudiants de 1^{er} cycle et pour les enseignants-chercheurs.

Hiérarchiser les ressources selon les priorités liées au socle commun de connaissances et de compétences

Si les réponses au questionnaire ont fait apparaître un besoin de ressources pédagogiques de type et de nature très diversifiés (ressources thématiques transversales, pour la formation de formateurs, méthodologiques ou disciplinaires ; outils d'autoévaluation, études de cas, dossiers pédagogiques, MOOC, jeux de données), les échanges ont surtout souligné l'importance des ressources méthodologiques en direction des personnels (enseignants, personnels d'appui à la pédagogie et au DD&RS), afin de pouvoir s'approprier ces ressources dans la mise en œuvre d'une offre de formation TEDS, tout en l'adaptant au sein de collectifs disciplinaires pour en faciliter l'intégration pédagogique. Il a également été souligné le besoin en témoignages et échanges de bonnes pratiques à partir d'expériences de formations déjà en place ou en cours, et en études de cas prenant en compte la dimension interdisciplinaire des enjeux liés à la transition écologique. Enfin, il est souhaité une **cartographie qui identifie les initiatives et acteurs** (personnes ressources, experts) existants à un niveau national mais également local, au niveau des territoires.

Les points de vigilance sont multiples : éviter de vouloir tout mettre dans le pôle national de ressources pédagogiques pour ne pas s'y perdre ; préciser la granularité (taille, format) des ressources souhaitées ; disposer d'un moteur de recherche et/ou d'une cartographie efficace pour mieux les repérer ; normer la manière dont ces ressources seront documentées ; proposer des ressources en plusieurs langues.

Proposer une plateforme pointant vers des ressources classées et validées

Concernant le type de plateforme à mettre en place, les échanges ont mentionné l'importance de prendre en compte les ressources déjà existantes (UVED, OCE, Shift Project ou ADEME) et de ne pas chercher à toutes les héberger au même endroit. Il est essentiel que l'offre demeure multiple et que chaque établissement puisse y « piocher » ce qui lui permettra de combler ses manques. Au fond, l'important demeure de rendre lisibles des contenus validés et pertinents, en privilégiant les ressources classées (par thématiques, disciplines ou filières), téléchargeables et compatibles avec la plateforme Moodle.

La question essentielle de la validation des ressources à retenir dans le pôle, notamment concernant leur contenu scientifique, est un point de vigilance unanimement pointé par les participants. Elle peut être traitée selon différentes modalités existantes actuellement : validation de la ressource par un conseil scientifique dédié, par la légitimité des auteurs, par l'établissement qui l'a produite, ou auto-validation/auto-régulation par la communauté des pairs. Cette validation permettra aussi d'identifier les éventuels récits (parfois militants) associés à certaines ressources.

Les points de vigilance concernent à la fois la protection de la propriété intellectuelle des contenus pédagogiques ainsi mutualisés, en privilégiant le choix des ressources éducatives libres sous licences ouvertes (de type Creative Commons) pour favoriser leur modification, réappropriation et mutualisation entre pairs, et la maintenance (mise à jour) nécessaire mais parfois difficile de ces ressources dans la durée.

Animer une communauté de pratiques et prendre en compte l'accompagnement aux usages

Les réponses ouvertes au questionnaire et les échanges ont abordé unanimement la nécessité de favoriser la mise en place de communautés de pratiques entre pairs autour de l'usage pédagogique des ressources du pôle et de la mise en œuvre effective de la formation TEDS en premier cycle. Plusieurs modalités ont été évoquées pour y répondre à un niveau national mais aussi local, en complément des ressources mises à disposition : proposer un espace contributif et réflexif sur des retours d'expérience et des débats ; organiser des événements ou rencontres réguliers entre pairs pour échanger et/ou se former. L'objectif visé ici est de lier le **triolet entre ressources, formations et réseaux d'acteurs**.

Cette animation de communautés pourra venir en complément de l'accompagnement nécessaire des équipes pédagogiques au niveau des établissements, en impliquant les personnels d'appui à la pédagogie (ingénieurs pédagogiques, ingénieurs de formation), et de l'effort de valorisation de l'engagement des enseignants dans la TEDS, qui pourrait notamment s'appuyer sur le levier du congé pour projet pédagogique (CPP). Par contre, il ne semble pas opportun d'organiser une « hotline » à un niveau national pour gérer cet accompagnement.

Adapter les modalités pédagogiques en fonction des publics et des objectifs d'apprentissage

Les échanges ont également permis de dégager un consensus sur la nécessité de laisser les établissements libres d'utiliser les modalités pédagogiques qui leur semblent les plus appropriées à leurs publics et aux objectifs d'apprentissage visés. Il semble, en effet, nécessaire d'identifier d'abord les connaissances et compétences à transmettre pour ensuite choisir la meilleure modalité pédagogique, sans exclure le distanciel étant donné la difficulté de former un nombre massif d'étudiants en premier cycle (où le recours à une formation en ligne clé-en-main serait possible).

Il ne s'agit donc pas d'opposer à priori présentiel et distanciel mais davantage de clarifier les compétences qui relèveraient impérativement du présentiel, et d'identifier ce que le distanciel peut également apporter (en mode hybride). Comme dans l'atelier 1, les réponses

au questionnaire et les échanges ont confirmé l'importance de la pédagogie active (par projet), s'appuyant sur des mises en pratique ou sur la « formation-action » en lien avec les acteurs dans les territoires.

Parmi les points de vigilance, les échanges ont souligné, d'une part, la contrainte dans plusieurs établissements de former/sensibiliser une masse critique très importante d'étudiants en premier cycle, où le numérique apparaît comme l'une des seules solutions possibles et, d'autre part, le fait que l'acquisition de compétences essentielles à une transformation durable prend davantage de temps que la seule acquisition de connaissances.

Enfin, s'agissant des modalités d'évaluation visées par les ressources du pôle, **l'évaluation formative et certificative domine les réponses obtenues**. Certains participants s'interrogent sur la manière d'associer les étudiants de CPGE et de BTS dans la démarche, mais aussi d'intégrer des ressources avec licences commerciales comme la Fresque du climat ou le Sulitest dans le bien commun de l'enseignement supérieur. Comme cela a déjà été mentionné dans l'atelier 1, plutôt que d'imposer une modalité, il semble utile d'observer les choix actuels des établissements (soit, bien souvent, une valorisation par des crédits ECTS) et de s'appuyer sur des expériences existantes (comme la micro-certification et les open badges, mis en place notamment par le CNED dans le secondaire).

SYNTHESE - ATELIER 3

« Reconnaissance et valorisation de l'engagement des étudiants »

L'engagement étudiant est un sujet majeur pour les étudiants et l'engouement des étudiants pour les sujets de développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS) n'est plus à démontrer. Ces derniers souhaitent de plus en plus s'impliquer dans une vie extra-scolaire, au sein d'association, dans leur campus ou à l'extérieur. Ils militent pour une reconnaissance et une valorisation, cette reconnaissance de l'engagement leur permettant notamment de favoriser leur insertion professionnelle et de mettre en valeur des compétences transverses auprès des acteurs du monde socio-économique. Cet atelier sur l'engagement étudiant TEDS a donc tout son sens et sa légitimité.

Favoriser l'engagement étudiant et susciter l'engouement

Pour susciter l'engouement des étudiants pour l'engagement, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement reste un enjeu majeur. La pédagogie par « le faire » est essentielle. A cet égard, le déploiement de projets collectifs, les hackathon et les stages peuvent également largement y contribuer, tout comme le développement d'actions de type « learning by doing », avec pour terrain de jeu le campus.

Permettre des engagements gradués et une diversité de type d'engagement (tout en ayant un cadre) est unanimement plébiscité. L'accompagnement et le soutien des étudiants dans cet engagement (personnellement, financièrement - notamment pour les boursiers – ou à travers l'octroi de temps et de lieux dédiés) sont essentiels. Une valorisation de l'aspect TEDS dans les projets étudiants, notamment lors des appels à projets CVEC / FSDIE pourrait être également utile pour favoriser l'engagement étudiant.

Ainsi, favoriser l'implication des étudiants dans la vie de campus et dans la gouvernance sur les enjeux TEDS des établissements contribuerait à susciter l'engouement, ce qui implique également de développer le lien avec les étudiants et les associations étudiantes œuvrant sur ces sujets.

Par ailleurs, une attention particulière est à porter pour les étudiants en alternance ou en formation continue, tout comme pour les associations qui connaissent des « turn over » très importants, ce qui ne facilite pas la pérennisation des initiatives. L'emploi étudiant peut être une réponse pour favoriser le maintien d'une dynamique étudiante dans le temps.

Au-delà de l'engagement étudiant, il est également souhaité de favoriser et valoriser l'engagement des personnels de l'ESR.

De manière plus générale, il est souligné l'importance d'un cadre et de conditions de vie favorable à l'épanouissement de l'étudiant et donc à l'engagement étudiant. Il est rappelé que les travaux menés en parallèle des ateliers TEDS pour mettre en œuvre des schémas directeurs

vie étudiante et des schémas directeurs de développement durable et de responsabilité sociétale permettront de traiter ces sujets majeurs.

Des processus de reconnaissances et une valorisation adaptés au niveau d'engagement

L'engagement étudiant est un sujet qui met en exergue le lien entre vie étudiante et formation. Le lien entre cet atelier et l'atelier 1 « socle de connaissances et de compétences » ressort donc régulièrement. Il est rappelé les deux modalités distinctes pour l'engagement : la reconnaissance et valorisation ou le régime spécial d'études qui ne donne pas forcément lieu à une valorisation (aménagements d'études par exemple, référence à la circulaire de Mars 2022). Dans tous les cas, l'engagement étudiant ne peut relever de projets ou stages obligatoires dans le cadre du cursus.

Faciliter l'engagement étudiant passe également par des modalités de reconnaissance souples à la fois pour l'étudiant mais également pour l'établissement, d'autant plus lorsqu'il s'agit de reconnaître des niveaux d'engagement « plus légers ».

Il semble toutefois essentiel de veiller à ce que l'étudiant ait une démarche réflexive sur son engagement et puisse analyser les apports de celui-ci. Les processus « classiques » (rapport, soutenance, avec jury ad hoc) sont donc souhaités par une partie des participants avec pour finalité des ECTS (dans le cadre d'une UE par exemple) même si certains prônent pour des processus allégés (vidéos, oral court...) avec pour finalité le supplément au diplôme, l'open badge ou encore le portfolio. Ces modalités doivent rester souples, selon l'établissement et la formation dans laquelle est impliqué l'étudiant engagé, d'autant plus la difficulté parfois ressentie de mise en œuvre de certaines d'entre elles comme l'Openbadge.

La vérification de la « valeur » de l'engagement et de la légitimité de la structure d'accueil, notamment si extérieur à l'établissement, semble nécessaire. La possibilité d'avoir des structures agréées par le MTE ou le MESR fait débat car cela n'est pas gage de la valeur des projets proposés.

Un point d'attention est également porté sur le fait de **ne pas créer de disparités entre étudiants qui s'engagent** (cela peu importe le type de l'engagement) **et ceux qui ne s'engagent pas** (pour raisons financières, personnelles...)

Concernant la valorisation formelle dans le cadre des études, au-delà des ECTS, on retrouve les possibilités de point de bonification, de valorisation dans le cadre de la validation du 1^{er} cycle (même si l'engagement étudiant peut être réalisé au niveau master et doctorat). Des DU ou des dispositifs s'inspirant de la VAE sont aussi en cours d'expérimentations dans certains établissements et donc à suivre.

Dans tous les cas, il est rappelé le besoin de **s'assurer que les compétences définies dans ce cadre de l'engagement ont bien été acquises.**

Le **référentiel de compétences** fait consensus pour faire le lien entre engagement étudiant et socle de connaissances et de compétences TEDS (cf. atelier 1). Même si ces compétences, notamment transversales et relevant des « soft skills », restent à mieux définir (cf. référentiel RECTEC par exemple), l'engagement permet une mise en application des connaissances

acquises et permet de valider les compétences du socle et d'acquérir des compétences nouvelles (« de terrain », transversales, collaboratives, stratégiques, « soft skills »...). Les connaissances et compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant pourraient donc être valorisées et reconnues dans le cadre du socle commun (supplément au diplôme...). Un travail sur les fiches RNCP serait certainement à mener à cet égard.

L'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs sont également des sujets à développer. Un souhait de **garder un aspect interdisciplinaire à l'engagement** est partagé (comme lors de l'atelier 1). Cela soulève la question de reconnaître l'engagement dans le cadre d'un collectif, l'interdisciplinarité impliquant un travail commun de plusieurs étudiants, parfois issus de filières différentes.

Les participants demandent également un suivi national concernant les expérimentations mises en œuvre dans les établissements sur l'engagement et un partage de bonnes pratiques, démarche également souhaité dans le cadre de l'atelier 2 « pôle national de ressources pédagogiques ». Le lien avec le secondaire est également évoqué notamment via des engagements de type « partenaires scientifique pour la classe » et éco-délégué. Pour conclure, que la valorisation soit formelle ou via des aménagements d'études, il est essentiel de garder l'état d'esprit de l'engagement, soit volontaire et sincère.

Favoriser le déploiement de l'engagement en s'appuyant sur les partenaires (collectivités, entreprises, associations...)

L'implication des étudiants dans les collectivités locales semble souhaitable pour mettre en œuvre des projets interdisciplinaires. Les collectivités pourraient ainsi accueillir les étudiants ou associations au sein de « parlement » sur les enjeux TEDS (participation citoyenne), de structures locales, proposer des projets en lien avec les enjeux TEDS (et/ou aider au financement de projets), organiser des événements / challenges TEDS ou favoriser le lien avec le monde socio-économique pour proposer des stages par exemples. Elles peuvent aussi favoriser l'engagement en mettant à disposition des locaux pour les étudiants et en les finançant via des appels à projets. Il est également proposé de mettre en place des temps de rencontres entre associations étudiantes et collectivités pour favoriser les collaborations. Le MTE souligne qu'un travail est en cours avec les collectivités pour développer l'engagement étudiant

Ce lien entre étudiants, établissements et collectivités territoriales, via l'engagement étudiant, favorise par ailleurs la dynamique territoriale et la mise en réseau des étudiants dans le monde socio-économique. Il permet aussi de favoriser l'emploi étudiant, l'insertion professionnelle et l'attractivité du territoire.

Au-delà des collectivités locales, les participants rappellent qu'il existe un grand nombre de partenaires sur lesquels les établissements peuvent s'appuyer pour développer l'engagement étudiant : les entreprises, les associations, les Crous, les structures publiques (ADEME par exemple), ...

Nécessité d'accompagner les étudiants lors de leur engagement

L'importance de l'accompagnement et du soutien (matériel, financier, ...) de l'étudiant lors de cet engagement en leur permettant de transformer leur idée en projet est souligné par tous les participants.

S'inspirer du dispositif PEPITE-étudiant entrepreneur peut être une bonne idée mais le dispositif est lourd à mettre en œuvre et ne répond pas à l'enjeu de massification souhaité. Il n'apparaît donc pas comme une priorité pour les participants.

Orienter les étudiants entrepreneurs vers les enjeux TEDS, comme proposé par les accords de Grenoble, permettrait également de développer les métiers verts de demain et semble donc souhaitable.

On note enfin un intérêt à donner un statut aux étudiants qui s'engagent, celui-ci permettant de donner des droits aux étudiants engagés et de faciliter la reconnaissance des compétences transversales acquises par le monde socio-économique, le statut étant perçu comme gage de légitimité pour les employeurs. L'engagement peut être professionnalisant.

Pour conclure les échanges de cet atelier, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement étudiant sont à développer tout en veillant à garder son esprit volontaire et sincère. L'engagement est un facteur de réussite et d'insertion professionnelle.

Conclusions

La synthèse pour chacun des trois ateliers laisse apparaître des préoccupations redondantes, plus ou moins marquées, et par suite des thématiques communes à l'ensemble des réflexions.

Ainsi, peut-on en relever six sujets transversaux :

- **L'élaboration d'un cadre tant au niveau du socle de connaissances et de compétences** requises sur la formation aux enjeux de TEDS en premier cycle que de la certification des compétences acquises. Le cadre est destiné à **guider les établissements tout en leur laissant une grande souplesse d'utilisation**. Il a vocation à permettre à ceux qui sont avancés ou très avancés de poursuivre leur dynamique et aux moins avancés de répondre à la demande ministérielle. Il est à noter qu'à ce stade, une certification locale est privilégiée à une certification nationale;
- Le besoin d'**accompagnement des acteurs**, notamment méthodologique, qui pourra prendre appui sur les expériences et ressources pédagogiques existantes ;
- La nécessité de **former les enseignants** a été soulevée sur l'ensemble des ateliers ;
- L'approche pédagogique et l'engagement étudiant : l'approche par projets en lien avec les territoires ;
- Les modalités pédagogiques : **l'hybride est plébiscité**, avec du présentiel quand on le peut ;
- Les modèles économiques privés (Sulitest...) : la prudence est de mise, la question étant de pouvoir réintégrer les dispositifs existants dans le bien commun et de les mettre à disposition de ceux qui souhaitent s'en saisir.

Il convient de noter également les difficultés de mise en œuvre des attendus pour des cohortes importantes (massification).